



## COMMUNE DE SUCÉ-SUR-ERDRE COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du  
Conseil Municipal du 19 avril 2011

---

Le 19 avril 2011 à 20h05, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en mairie, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 13 avril 2011, et sous sa présidence.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

CHATELLIER Daniel, KOGAN Jean-Jacques, RINCE Mireille, TESSON Bernard, LASCAUX Sylviane, BERTIN Didier, BODINEAU Jacqueline, MORCH Laurence, BUTAUD Philippe, BARBET Marie-Claude, BLANCHARD Denis, MARHAB Hamid, DESDEVISES Marie-Clet, BONNET Thérèse, LANGLOIS Christian, MELUC Dominique, ROGER Jean-Louis, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, NIESCIEREWICZ Valérie, HORLAVILLE Emeline.

### **POUVOIR(S) :**

CHEVALIER Christine a donné procuration à MORCH Laurence  
BALASAKIS Christian a donné procuration à BUTAUD Philippe  
COLLIARD Danielle a donné procuration à LASCAUX Sylviane  
GABETTE-FOREL Patrice a donné procuration à BODINEAU Jacqueline  
LAGRANGE Isabelle a donné procuration à Jean-Jacques KOGAN  
HENRY Jean-Yves a donné procuration à ROGER Jean-Louis

### **ABSENT(S) :**

DELATTE Isabelle,  
VILLEZ Jacques,  
ROUAULT Stephan

### **ASSISTANT(S) :**

Alain RABALLAND, Directeur Général des Services  
Nadège PLANCHENAULT, Directrice Générale Adjointe

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sylviane LASCAUX

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h08.

Madame Sylviane LASCAUX est désignée comme Secrétaire de séance (unanimité).

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2011 n'appelant aucune observation est adopté.

L'ordre du jour proposé pour la présente séance est approuvé avec la modification suivante : retrait de la question 4-2 «*Partenariat avec les associations dans le cadre de la semaine du sport – Autorisation de signature des conventions* ». Ce retrait fait suite à l'annulation de cette activité faute de participants inscrits en nombre suffisant. La formule devra faire l'objet d'une réflexion.

## **PARTIE I : ORDRE DU JOUR POUR DÉBAT ET DÉLIBÉRATIONS OU INFORMATION**

### **1) FINANCES**

#### **1-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

La question est présentée par Monsieur Jean-Jacques KOGAN

*(arrivée en séance de Monsieur Denis BLANCHARD à 20h13 et de Madame Valérie NIESCIEREWICZ à 20h15)*

Monsieur Jean-Jacques KOGAN commente les résultats des différents comptes administratifs de la collectivité.

L'arrêt des comptes se présente comme suit :

Commune :

- section de fonctionnement :
  - o dépenses : 6 617 334,93 €
  - o recettes : 8 023 975,18 €
- section d'investissement :
  - o dépenses : 6 608 116,60 €
  - o recettes : 6 176 943,44 €

Service d'assainissement eaux usées :

- section de fonctionnement :
  - o dépenses : 192 517,83 €
  - o recettes : 334 828,71 €
- section d'investissement :
  - o dépenses : 199 103,16 €
  - o recettes : 373 456,20 €

## Domaine portuaire concédé :

- section de fonctionnement :
  - o dépenses : 34 843,50 €
  - o recettes : 58 355,42 €
- section d'investissement :
  - o dépenses : 61 496,33 €
  - o recettes : 58 669,06 €

## Lotissement Le Verger :

- section de fonctionnement :
  - o dépenses : 950 875,04 €
  - o recettes : 950 875,04 €
- section d'investissement :
  - o dépenses : 2 454,25 €
  - o recettes : /

## Ensemble immobilier de la rue de la poste :

- section de fonctionnement :
  - o dépenses : 950 875,04 €
  - o recettes : 950 875,04 €
- section d'investissement :
  - o dépenses : 950 875,04 €
  - o recettes : /

## Lotissement Le Champ de la croix :

- section de fonctionnement :
  - o dépenses : 68 182 €
  - o recettes : 68 182 €
- section d'investissement :
  - o dépenses : 68 181,64 €
  - o recettes : /

Monsieur Jean-Jacques KOGAN précise qu'il a été tenu compte des observations faites en Commission des Finances sur la présentation des 3 derniers comptes annexes pour en améliorer la compréhension.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN est désigné comme Président de séance et Monsieur le Maire quitte la salle le temps du délibéré.

Monsieur Jean-Louis ROGER annonce que son groupe votera en tenant compte des remarques déjà formulées antérieurement : manque de clarté dans la présentation des comptes annexes et écarts entre les prévisions et les réalisations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes administratifs (Commune, Service d'assainissement eaux usées, Domaine portuaire concédé, lotissement du Verger, lotissement du Champ de la Croix, ensemble immobilier de la rue de la Poste), présentés pour l'année 2010 comme suit :**

- **Commune :**
  - o **Section de fonctionnement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
  - o **Section d'investissement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)

- **Service d'assainissement eaux usées :**
  - o **Section de fonctionnement :** 19 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)
  - o **Section d'investissement :** 19 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)
  
- **Domaine portuaire concédé :**
  - o **Section de fonctionnement :** 25 voix pour
  - o **Section d'investissement :** 25 voix pour
  
- **Lotissement Le Verger :**
  - o **Section de fonctionnement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
  - o **Section d'investissement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
  
- **Ensemble immobilier de la rue de la poste :**
  - o **Section de fonctionnement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
  - o **Section d'investissement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
  
- **Lotissement Le Champ de la croix :**
  - o **Section de fonctionnement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
  - o **Section d'investissement :** 19 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)

### **1-2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010**

Le point est commenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Trésorier Principal de Carquefou, Comptable de la Collectivité, a transmis ses comptes de gestion relatifs à l'exercice 2010.

Monsieur le Maire indique qu'il y a similitude entre les comptes arrêtés par la Commune et ceux présentés par le Trésorier, Comptable de la collectivité.

Monsieur Jean-Louis ROGER considère que la vision cumulée des comptes présentée par le Trésorier est intéressante car elle permet d'avoir une vision globale des résultats de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, constate que les comptes de gestion pour le Budget de la Commune, du Service d'assainissement eaux usées, du Domaine portuaire concédé, du lotissement du Verger, du lotissement du Champ de la Croix et de l'ensemble immobilier de la rue de la Poste n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

### **1-3/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

Monsieur Jean-Jacques KOGAN est le rapporteur de la question.

Les propositions d'affectations des résultats de l'exercice 2010 sont présentées pour intégration dans les budgets (Commune, Assainissement eaux usées, Domaine portuaire).

Elles sont détaillées, comme suit :

Budget Commune :

Résultat de clôture 2010 (hors restes à réaliser) : 1 406 640,25 €

Affectation au compte 002 : 975 467,09 €

Affectation au compte 1068 : 431 173,16 €

Budget Service d'assainissement eaux usées :

Résultat de clôture 2010 (hors restes à réaliser) : 142 310,88 €

Affectation au compte 002 : 29 210,88 €

Affectation au compte 1068 : 113 100 €

Budget Domaine portuaire concédé :

Résultat de clôture 2010 (hors restes à réaliser) : 23 511,92 €

Affectation au compte 002 : 19 358,77 €

Affectation au compte 1068 : 4 153,15 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2010.**

**1-4/ FISCALITE LOCALE : VOTE DES TAUX POUR 2011**

Le point est commenté par Monsieur le Maire.

Celui-ci rappelle, tout d'abord, que l'évolution de la fiscalité locale a déjà été abordée lors du dernier Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

L'impôt sur les ménages, est la principale recette de la commune (3 137 000 € en 2010).

Son évolution dépend de la politique fiscale nationale : la revalorisation des bases par l'Etat à travers la Loi de Finances (+ 2 % en 2011) et la politique fiscale communale : augmentation des taux (+ 0,5 % pour la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) et + 1 % sur la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) toujours en 2011).

Il précise, aussi, que pour le contribuable sucéen, l'augmentation de taux s'ajoute à la revalorisation annuelle des bases fixée cette année par la Loi de finances.

Il rappelle que l'équipe majoritaire a choisi de pratiquer, tout au long du mandat une progression modérée mais constante des taux, plutôt qu'une forte augmentation en début de mandat et faible ou nulle à l'approche de l'échéance électorale.

Puis il précise que la variation communale moyenne des taux en 3 ans est de 1 % pour la TH, TFNB et de 1,33 % pour la TFB et, en cumulé, de 3 % pour la TH, TFNB et de 4 % pour la TFB.

Pour lui cette augmentation est, non seulement, nécessaire pour pérenniser le choix et la qualité des services proposés aux Sucéens, mais, par le principe de la liaison des taux, elle permet également à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) de bénéficier d'une marge de manœuvre fiscale. Il insiste sur la nécessaire solidarité à avoir avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres alors que toutes les communes ne font pas ce choix.

Les nouveaux taux proposés par la Municipalité pour 2011 sont les suivants :

Taxe d'habitation (TH)	19,46 %
Taxe foncière « bâti » (TFB)	19,77 %
Taxe foncière « non bâti » (TFNB)	52,15 %

Pour Monsieur le Maire, il conviendra de voir en 2012 et 2013 si cette évolution doit se poursuivre.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN indique que l'inflation annoncée pour 2011 pourrait être de 2 %.

Monsieur Jean-Louis ROGER pense que l'augmentation systématique pose problème et qu'il convient de regarder comment diminuer les dépenses même si l'évolution de celles-ci est modérée.

Il pointe la diminution du pouvoir d'achat (l'évolution de la fiscalité locale y contribuant) et demande à ne pas vivre au-dessus de ses moyens même si c'est un fait de société.

Il constate que les services proposés aux usagers sont de qualité mais leurs coûts, selon lui, doivent être maîtrisés. Or, l'évolution observée (+ 50 % en 3 ans) le conduit à penser que cela doit être analysé.

Concernant la solidarité envers la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG), il rappelle, qu'à l'origine, cette structure était porteuse de mutualisation et d'aide aux communes du territoire mais qu'elle s'est beaucoup développée au fil du temps et qu'elle continue de le faire.

Monsieur Dominique MELUC conteste aussi le recours à l'argument de la solidarité envers la CCEG. Il réfute, aussi, que l'aide au logement social (subventions) pour les communes soit utilisée comme justificatif alors que la dépense réelle en ce domaine est portée non pas par la CCEG mais par le Département.

Il dénonce un empilement de hausses sur la fiscalité locale, la Communauté de Communes envisageant d'augmenter de + 3% le taux de la part de taxe d'habitation perçue jusqu'en 2010 par le Département. Selon lui, il aurait fallu attendre une remise à plat des valeurs locatives dans les communes avant d'envisager cette évolution.

Enfin, il dénonce fermement le projet de seconde piscine pour le territoire alors qu'il y a d'autres priorités pour les habitants.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN lui répond qu'il n'y a pas que le logement social comme domaine d'intervention de la CCEG et que cette dernière doit supporter un coût croissant des compétences transférées par les communes. A propos des piscines, il précise qu'il faut replacer cela dans le contexte du plan départemental qui permet de bénéficier d'un fort subventionnement.

Sur ce dernier point, Monsieur Jean-Louis ROGER lui rétorque que la problématique devait concerner plusieurs territoires.

Monsieur le Maire rappelle la position de Sucé-sur-Erdre qui est en désaccord sur la proposition d'augmentation de 3% de la part de taxe d'habitation désormais dévolue à la CCEG.

Répondant à Monsieur Jean-Louis ROGER, il dit à celui-ci qu'il n'y a pas de dérive des coûts des services municipaux. Il revient sur la politique menée par la Municipalité en matière de tarification : modifications des tranches de quotients familiaux et approche du coût réel.

Cependant, il doute qu'une vérité des prix soit socialement supportable.

L'augmentation des usagers a nécessité un renforcement de l'encadrement générant un coût supplémentaire.

Il n'est pas certain que les déséquilibres financiers actuels des services puissent être diminués.

Il lui apparaît donc nécessaire de maintenir les recettes fiscales tout en comptant sur l'apport de nouvelles bases physiques à venir lié à l'évolution de l'habitat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble) décide d'approuver le nouveaux taux de la fiscalité communale pour 2011.**

**1-5/ APPROBATION DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2011 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT, DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE, LOTISSEMENT DU VERGER, LOTISSEMENT CHAMP DE LA CROIX, ENSEMBLE IMMOBILIER DE LA RUE DE LA POSTE)**

Monsieur Le Maire et Monsieur Jean-Jacques KOGAN exposent la question.

Les projets de budgets (Ville, Service d'assainissement eaux usées, Domaine portuaire concédé, lotissement du Verger, lotissement du Champ de la Croix, ensemble immobilier de la rue de la Poste) pour l'exercice 2011 ont été présentés lors de la Commission des Finances du 4 avril 2011.

Les grandes lignes de ces budgets avaient déjà fait l'objet d'une évocation à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la politique fiscale et la politique en matière de services municipaux aussi, ainsi que de discussions lors des points déjà évoqués lors de cette séance.

Les projets de budgets sont commentés :

Commune :

Section de fonctionnement : 7 229 967 €

Section d'investissement : 4 232 176 €

En recettes de fonctionnement, la reprise de la hausse des droits de mutation (liée en partie aux divisions parcellaires) est notée.

En dépenses de fonctionnement, le renforcement de l'encadrement (enfance, petite enfance ...) participe de l'évolution des dépenses de personnel.

En dépenses d'investissement, les principaux programmes sont ceux de la base nautique aviron/canoë-kayak, de la restructuration de la mairie, de travaux de voirie. La finition de l'aménagement des quais arrêtée pour cause de déstabilisation de la levée du pont est espérée. Et la poursuite de l'aménagement du quai de Bliesransbach est envisagée.

Service d'assainissement eaux usées :

Section de fonctionnement : 233 681 €

Section d'investissement : 579 525 €

Sont programmés des travaux à la Bénatière et à la Filonnière ainsi que route de Nort-sur-Erdre.

Domaine portuaire concédé :

Section de fonctionnement : 59 210 €

Section d'investissement : 20 036,15 €

Un programme de travaux divers est prévu : dragage partiel, aménagement complémentaire (catways) d'un ponton, laverie à la Halte nautique ...

Lotissement Le Verger :

Section de fonctionnement : 3 387 600,38 €

Section d'investissement : 3 168 372,15 €

Les travaux de viabilisations sont prévus.

Les prix des îlots et lots à céder seront débattus lors du Conseil municipal du 17 mai.

Lotissement du Champ de la Croix :

Section de fonctionnement : 199 334 €

Section d'investissement : 205 348 €

La demande de permis d'aménager a été déposée.

Les statuts définitifs de l'Association Foncière Urbaine (AFUL) seront présentés lors du prochain conseil municipal.

9 maisons individuelles en locatif social seront construites sur les parcelles communales.

Ensemble immobilier de la rue de la poste :

Section de fonctionnement : 2 334 559,60 €

Section d'investissement : 2 312 013,85 €

La reprise de la concertation avec les riverains a conduit à demander à l'architecte de retravailler le projet.

L'objectif est de déposer la demande de permis de construire avant la fin juin.

Le budget doit prévoir en 2011 les frais de démolition et de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Jean-Louis ROGER donne sa position sur le projet de budget principal :

- il émet des réserves en fonctionnement au regard du coût des services (à maîtriser) et de l'évolution de la fiscalité,
- il dit son opposition sur le programme d'investissements : la restructuration de la mairie est peut être une nécessité mais pas une priorité.

Monsieur Dominique MELUC regrette que les budgets annexes immobiliers n'aient pas été traités en opérations ce qui aurait permis une meilleure lisibilité. Car si l'on peut se tromper, on doit, au moins, savoir où l'on va.

Monsieur le Maire répond qu'il n'était pas possible en 2010 de travailler en autorisations de programmes/crédits de paiement car il y avait trop d'inconnues. Il existait cependant une visibilité sur les enjeux globaux ce qui a permis de s'engager.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN rappelle que les règles en matière fiscale ont changé en cours de route : évolution des droits de mutation en TVA à la marge. Ce qui a nécessité un temps d'adaptation.

Monsieur Dominique MELUC s'étonne de l'approche municipale : pas d'emprunt sur le budget principal en 2010 mais un déficit global (tous budgets confondus) de 45 000 € constaté.

Il continue de penser que tous les éléments ne sont pas présentés pour comprendre où l'on va aboutir. Il rappelle que beaucoup de chiffres ont été annoncés (3M€ de solde excédentaire pour le Verger en réunion publique) même s'il constate maintenant un retour à la prudence.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN lui répond qu'il voit bien où l'on va aller.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait en matière de programmes immobiliers, il faut, d'abord, dépenser pour récupérer des recettes ensuite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les budgets de l'exercice comme suit :****Commune :**

- section de fonctionnement : 20 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble)
- section d'investissement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)



**Service d'assainissement eaux usées :**

- section de fonctionnement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)
- section d'investissement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)

**Domaine portuaire concédé :**

- section de fonctionnement : 26 voix pour
- section d'investissement : 26 voix pour

**Lotissement du Verger :**

- section de fonctionnement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)
- section d'investissement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)

**Ensemble immobilier de la rue de la poste :**

- section de fonctionnement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)
- section d'investissement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)

**Lotissement du Champ de la croix :**

- section de fonctionnement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)
- section d'investissement : 20 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)

**1-6 / DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)  
POUR 2011 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Rapporteur de la question est Monsieur le Maire.

La Loi de Finances pour l'année 2011 a institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en remplacement des anciennes Dotation Globale d'Équipement (DGE) et Dotation de Développement Rural (DDR).

Cette nouvelle dotation a pour objectif de financer la réalisation d'investissements et de projets.

La Commune de Sucé-sur-Erdre a été déclarée éligible à cette dotation.

Une commission des élus instituée au plan départemental a déterminé les catégories d'opérations prioritaires à subventionner en 2011.

Il est proposé de présenter le projet d'extension/réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de la Filonnière ainsi que celui de la route de Nort-sur-Erdre.

Un diagnostic du réseau Eaux Usées du secteur "Petit Bois" a permis de démontrer que ce dernier présente de nombreuses pénétrations au niveau du collecteur principal et des branchements. La Commune a donc décidé d'engager des travaux de réhabilitation (425 ml rue de la Filonnière).

Une extension du réseau est aussi envisagée (205 ml rue de la Bénatière).

Le montant estimatif des travaux est de 158 000 € HT.

Le programme de travaux route de Nort-sur-Erdre consiste en une extension du réseau pour assurer le raccordement d'une maison neuve.

Il est estimé à un coût de 20 066,89 € HT soit 24 000 € TTC.

La commune pourrait bénéficier de subventions pour la réalisation de ces travaux au titre de la DGTR (25 à 35 % maximum).

Monsieur Jean-Louis ROGER s'étonne du coût élevé des travaux route de Nort-sur-Erdre. Monsieur le Maire précise qu'il y a deux raccordements potentiels en plus soit trois au total.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide de solliciter cette subvention.**

## **2) VIE SCOLAIRE - PETITE-ENFANCE**

### **2-1 / ELABORATION D'UNE CONVENTION AVEC LE MEDECIN D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Madame Mireille RINCE présente le point.

La Commune, à travers son Projet Educatif Local dont le but est notamment d'éduquer les jeunes à la citoyenneté développe de nombreuses actions destinées aux enfants et jeunes jusqu'à 18 ans.

Dans ce contexte, le projet d'établissement du Multi-accueil « L'Ile aux câlins », rappelle le rôle social et éducatif de la structure municipale.

De surcroît, l'article 14 du Décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueils des enfants de moins de 6 ans oblige à s'assurer du concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie.

Ce professionnel est dénommé médecin de l'établissement ou du service. Le Multi-accueil bénéficie d'un tel concours depuis octobre 2009.

Une convention ayant pour objet de fixer les conditions de concours du médecin référent au Multi-accueil a été préparée avec le médecin d'établissement.

Madame Mireille RINCE indique que la convention viendra formaliser un dispositif déjà mis en place. Le médecin intervient sur demande de la structure pour une mission de surveillance générale, de prévention et de conseil. Il n'y a pas de suivi individualisé des enfants. De nombreux contacts se font par téléphone.

Le médecin attaché à la structure est installé sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre. Madame Mireille RINCE signale que de nombreuses collectivités ont du mal à trouver un médecin pour ce type de mission peu rémunératrice.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la convention définissant le concours d'un médecin au Multi-accueil « L'Ile aux câlins » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

### **2-2 / MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE D'UN EDUCATEUR SPORTIF SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Madame Mireille RINCE expose la question.

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre met à disposition depuis 2007, par voie de convention, un agent éducateur sportif dont le rôle est l'animation des rencontres sportives organisées entre les écoles élémentaires, publiques et privées, du canton.

L'organisation de cette activité est prise en charge par la Commune de la Chapelle-sur-Erdre en relation avec les trois autres communes du canton.

A cet effet, une convention de mise à disposition d'un agent communal est proposée par la Commune de La Chapelle-sur-Erdre à chacune des autres communes du canton à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Chaque commune sera redevable à la Commune de La Chapelle-sur-Erdre du remboursement du coût du personnel mis à disposition au prorata du nombre d'élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 que comptent ses écoles élémentaires publiques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver les dispositions de la convention à conclure avec la Ville de la Chapelle-sur-Erdre et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

### **2-3 / CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DE MARCHES PUBLICS DE SERVICES POUR LA MISE A DISPOSITION DE TRANSPORTS D'ERDRE ET GESVRES – ADHESION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le point est exposé par Madame Mireille RINCE

Dans le cadre des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG), les communes membres, les écoles privées souhaitant s'y associer, et les associations du territoire.

Les écoles et associations des communes membres, ainsi que les structures ou services de petite enfance, enfance et jeunesse ont, plus ou moins régulièrement, des besoins de prestations de transport pour les jeunes qu'elles accueillent.

Ces besoins donnent lieu à de multiples mises en concurrence des entreprises susceptibles de fournir ces prestations.

Les offres des entreprises varient largement d'une commune à une autre. Le poste de dépenses « transport » est très important en valeur relative aux budgets des structures ou services susnommés.

Les communes membres, lors du débat sur la mobilité sur le territoire, ont souhaité que la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres apporte, grâce à la mutualisation des moyens qu'elles en attendent, un support technique pour monter un groupement de commandes, tel qu'il est défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics, et assurer la passation d'un contrat pluriannuel sur l'ensemble de la Communauté.

Les communes estiment qu'un groupement de commandes améliorerait la mobilité dans le cadre d'actions extérieures des écoles, des associations intéressées et des services ou structures de petite enfance, enfance et jeunesse et allègerait le travail de consultation des prestataires actuellement réalisé par chaque entité, seule. De plus, le regroupement des besoins associatifs est source d'un élargissement de la demande et constituerait donc un attrait supplémentaire pour les transporteurs amenés à répondre à l'appel d'offres.

Sera membre du groupement, toute personne morale ayant signé une convention constitutive de groupement de commandes. Chaque groupement de commandes sera lié à un marché public.

La CCEG sera le coordonnateur des deux groupements.

Les membres de ce groupement donnent mandat à la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur pour procéder au choix des prestataires.

Le Président de la CCEG signera deux marchés pour le compte des membres de ce groupement.

Chaque membre sera ensuite responsable de ses commandes.

En réponse à Monsieur Jean-Louis ROGER, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit bien d'un renouvellement de marché. Il ajoute que les associations pourront toujours ensuite bénéficier des offres du marché par le biais de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'autoriser l'adhésion de la Commune aux groupements de commandes TRANSJEUNE et MINIBUS, d'accepter les termes des conventions constitutives de groupements de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les bons de commandes.**

**2-4/ FIXATION POUR L'ANNEE 2011 DES PARTICIPATIONS COMMUNALES A L'OGEC SAINT-ETIENNE AU TITRE DES CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU CONTRAT D'ASSOCIATION ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire commente le point.

La Municipalité a rencontré le 12 février et le 8 avril 2011 les responsables de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC Saint-Étienne) afin de déterminer les modalités d'intervention financières de la collectivité auprès de l'école privée pour, d'une part, la participation à verser en accompagnement du contrat d'association et, d'autre part, la participation financière à verser au titre de la convention de restauration scolaire.

Après examen des comptes présentés par l'OGEC Saint-Etienne, et discussion sur la nouvelle convention à venir, il est proposé de verser les attributions suivantes pour 2011 :

Chaque année la Municipalité calcule le coût d'un élève des écoles publiques (maternelle et élémentaire). A la demande de l'OGEC Saint-Etienne et afin d'atténuer de possibles variations importantes, la municipalité a accepté de pondérer cette valeur en faisant la moyenne avec le coût de l'élève de référence des 2 années précédentes.

Il en résulte donc que le forfait unitaire (par élève) versé pour l'année N est égal au coût de référence moyen des années civiles N-1, N-2, N-3 de l'école publique.

Du fait que les comptes de la mairie portent sur l'année civile et que ceux de l'OGEC sont établis sur l'année scolaire, les effectifs pris en compte pour le calcul du coût de référence « public » seront répartis sur deux années scolaires, soit : 8/12 de l'année scolaire N-1(précédente) et 4/12 de l'année scolaire N (en cours).

Soit pour la participation communale de 2011, un montant total de 138 088,39 € résultant du coût moyen d'un élève des écoles publiques des 3 dernières années : année 2008 : 669,74 € ; année 2009 : 681,08 € ; année 2010 : 631,33 € soit un coût moyen de 660,71 € pour 209 élèves.

Au budget 2012 (soit à partir de la rentrée 2011), le forfait unitaire sera différencié entre les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire publiques. En aucun cas, les forfaits unitaires ne seront supérieurs à ceux des classes élémentaires et maternelles publiques.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la convention d'accompagnement du contrat d'association conclue entre l'OGEC Saint-Etienne et la Commune a fait l'objet d'une dénonciation par cette dernière. Elle ne sera donc pas reconduite en la forme actuelle à son échéance.

Une nouvelle convention est en cours de rédaction.

Monsieur Jean-Louis ROGER s'étonne que le coût d'un élève du public ait pu diminuer. Il lui est répondu que l'augmentation du nombre d'élèves avec un nombre de classes stable (cas de la maternelle) et la variation de travaux d'entretien d'une année sur l'autre sont des facteurs de variation.

Il lui semble que l'OGEC Saint-Etienne est satisfait du résultat de la discussion financière.

Il demande enfin si les éléments constitutifs du calcul de la participation à l'école privée ne pourraient pas être présentés en Commission des Finances.

Au titre de la convention de restauration scolaire conclue entre la Commune et l'OGEC Saint-Etienne, la somme de 45 323,31 € qui se détaille comme suit est due :

- coût salarial du personnel :	32 823,00 €
- régularisation sur l'exercice N-1 :	1 712,80 €
- loyer :	5 213,88 €
- charges locatives :	5 573,63 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver les attributions financières proposées ci-dessus et de prévoir leur financement au budget de l'exercice.**

### **3) URBANISME - VIE ECONOMIQUE - TOURISME**

#### **3-1/ CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL 2009-2011 - ACQUISITION FONCIERE « LE BLANC VERGER » : DEMANDE DE SUBVENTION CCEG – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Rapporteur du point est Monsieur Bernard TESSON

Par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a acquis au titre du Plan d'Action Foncier Habitat (projet d'intérêt communal) et à la demande de la Commune un terrain de 6 811 m<sup>2</sup> au lieu dit le Blanc Verger pour un coût total de 217 324,56 € afin d'intégrer cette parcelle au lotissement communal dit « Le Verger ».

Au titre du Contrat de Territoire Départemental en cours, la CCEG peut solliciter une subvention de 25 % soit 54 331 € auprès du Conseil Général.

En contrepartie, la Commune doit s'engager à réaliser sur l'opération au moins 25 % de logements locatifs sociaux.

Lors de la revente du terrain par la CCEG à la Commune, la subvention du Conseil Général sera alors déduite du prix de vente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (26 voix) décide d'approuver les dispositions énoncées dans la demande de subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**3-2/ PROGRAMME D'ACTION FONCIERE CCEG - ACQUISITION 96 PLACE CHARLES DE GAULLE – CONVENTION DE GESTION : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Rapporteur du point est Monsieur Bernard TESSON

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a fait l'acquisition le 3 septembre 2010, d'un immeuble sis 96 Place Charles de Gaulle pour un prix total de 91 587,67 €.

Cet achat s'inscrit dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CCEG pour la constitution de réserves foncières à vocation de réalisation d'équipements publics d'intérêt général et d'opération d'habitat à court terme pour le compte de communes.

Afin de régir les relations entre la Communauté de Communes et la Commune concernant ce bien, la conclusion d'une convention de gestion est nécessaire.

A noter que cette acquisition est éligible à une aide du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental. Le taux de la subvention sera proportionnel à la part de logements sociaux sur l'opération.

Monsieur le Maire évoque la situation des zones d'aménagement concerté (cas de la ZAC centre ville) où l'aménageur ne peut pas prétendre à l'aide départementale ce qui est financièrement dommageable pour la collectivité concédante. La solution consistant, pour le moment et dans le cas d'espèce, à passer par le portage foncier de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (26 voix), décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion**

**3-3/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE M. ET Mme GABOURY – RECTIFICATION**

Le Rapporteur du point est Monsieur Bernard TESSON

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison pour piétons entre la Ganerie et la rue de la Bretonnière, la Commune a demandé à acquérir auprès de Monsieur et Madame GABOURY une partie de l'emplacement réservé N° 12 cadastrée section E N° 2097 d'une contenance de 57 m<sup>2</sup>.

Le 20 janvier 2009 France Domaine a évalué ce bien situé en secteur Nh du Plan Local d'Urbanisme à 1 € le m<sup>2</sup>.

La Commune prend en charge les frais de géomètre et les frais de notaire.

Par une délibération en date du 30 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition mais l'extrait du registre des délibérations mentionne, à tort, le prix de 54 € au lieu de 57 €.

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle et de retirer la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2009 pour la remplacer par une nouvelle délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver cette acquisition au prix de 57 euros.**

**3-4/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL  
CONCEDE DE L'ERDRE : DETERMINATION D'UN TARIF DE REDEVANCE  
PORTUAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

La question est exposée par Monsieur le Maire

La Commune a été sollicitée par la société BABY CROISIERES qui envisage d'exploiter un bateau pour des activités de croisières en mode : restauration, promenades, réunions et colloques. Ce bateau, « La Cambuse » serait stationné dans le port fluvial de l'Erdre en secteur concédé.

L'exploitation du bateau nécessite des alimentations en eau et en électricité. Les raccordements obligeront à la réalisation de travaux.

Ces travaux, ainsi que les consommations, seront supportés par le demandeur. Les travaux seront réalisés après accord technique et sous contrôle de la Commune.

Il est donc envisagé la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour une durée de 9 mois afin de voir comment l'exploitation se déroule et quelle pérennité peut être envisagée ensuite à travers une convention de plus longue durée (5 ans).

Le bateau restaurant ayant vocation à stationner dans le port en longue durée (hors croisières) et pour une activité commerciale, un tarif spécifique doit être déterminé. Un montant mensuel de 300 € est proposé sans facturation complémentaire à l'accostage.

Il est précisé que les redevances portuaires versées par les occupants professionnels n'entrent pas dans le décompte de la rémunération du Bureau du Port.

Monsieur le Maire ajoute que la vidange des eaux sales du bateau pourra se faire, gratuitement, à partir du dispositif municipal existant dans le Port.

Il précise que le début d'exploitation est envisagé en mai.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ demande pourquoi l'exploitation en restauration ne peut pas se faire à quai alors que cela se pratique à Nantes.

Monsieur le Maire lui répond, qu'effectivement, ce n'est pas le souhait de la Municipalité mais que la convention définit les circonstances dérogatoires dans lesquelles ce type de restauration pourrait avoir lieu exceptionnellement.

Monsieur Philippe BUTAUD complète en indiquant que les exploitants envisagent de recevoir les clients au restaurant (Le Clos Saint-Thomas) en cas de nombre insuffisant pour partir en croisière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver le tarif proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

#### **4) JEUNESSE ET RELATIONS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF**

##### **4-1/ PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES ARTISTES EN ERDRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Monsieur Didier BERTIN présente la question.

Pour la troisième année consécutive, l'association Les Artistes en Erdre organise sur la Commune un Festival du même nom en partenariat avec la Ville.

L'édition 2011 se déroulera sur deux jours, contre un seul les années précédentes, les 10 et 11 juin. Cette année, le Festival comprendra une programmation gratuite et une programmation payante. Dans ce cadre, l'association Les Artistes en Erdre a sollicité la Commune pour une subvention.

Compte tenu de la durée du Festival et de la programmation, une subvention de 7 000 € est proposée.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, une convention de partenariat est proposée afin de préciser les engagements de la Commune et ceux de l'association.

Monsieur le Maire met en avant la forte implication des jeunes parmi les bénévoles participant à l'organisation du festival dont beaucoup d'anciens sucéens.

Il est précisé que le budget du festival est de 55 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés décide d'approuver les dispositions de la convention à conclure avec Les Artistes en Erdre dont l'attribution de la subvention de 7 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

##### **4-2/ PROJET DE BASE NAUTIQUE AVIRON / CANOE-KAYAK : DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT**

Le point est commenté par Monsieur Didier BERTIN

La Commune a en projet la construction d'une base nautique à la Papinière afin de regrouper les activités des clubs d'aviron et de canoë-kayak.

Les deux clubs sont actuellement logés dans des locaux qui ne répondent pas à leurs besoins ni aux normes en matière sanitaire et de sécurité. Ces locaux ne permettent pas non plus le développement des activités.

Le projet est prévu pour répondre à ces attentes. Il permettra aussi d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Suite à la réunion du 17 mars dernier avec la Direction de la Cohésion Sociale (Service Jeunesse et Sports), il s'avère que le projet est susceptible d'être éligible à un financement par le Centre National du Développement du Sport (CNDS) au titre du Fond National du Développement du Sport (FNDS).

Une demande de subvention pourrait, ainsi, être présentée au titre de l'enveloppe nationale.

Il est rappelé que le coût de réalisation de la base est estimé à 1 128 405 € HT.

Monsieur Didier BERTIN précise que le CNDS est particulièrement attentif à l'accueil réservé aux jeunes hors temps scolaire.

Il ajoute que les deux clubs ont rédigé, chacun, un projet sportif et social lié à cette nouvelle base.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 voix) de ses membres présents ou représentés d'approuver cette demande de subvention.**

## **5) TRAVAUX**

### **5-1 / TRAVAUX EN COURS - Information**

Monsieur le Maire précise que les travaux de marquage au sol sont en cours sur le parking (2de partie) du secteur Angleterre dans le cadre des travaux de la ZAC centre ville.

## **6) INTERCOMMUNALITE**

### **6-1 / COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES REPLACEMENT DE Mme MARIE-CLET DESDEVISES COMME DELEGUEE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire présente le point.

Madame Marie-Clet DESDEVISES ayant souhaité, pour des raisons personnelles, mettre fin à sa fonction de déléguée communautaire à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, il convient de désigner un nouveau représentant pour la Commune de Sucé-sur-Erdre.

La candidature de Monsieur Didier BERTIN est proposée.

Il remplacerait aussi Madame Marie-Clet DESDEVISES au sein de la Commission Habitat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble) décide d'approuver cette désignation.**

### **6-2 / COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES : INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, lors du Conseil Municipal du 17 mai prochain, la Communauté de Communes interviendra pour présenter la nouvelle politique en matières de déchets et qu'il y aura à délibérer sur la démarche d'Agenda 21.

## PARTIE II: DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

### Marchés publics :

- marchés à procédure adaptée :
- ⇒ Marché d'étude pour la programmation de la création d'un pôle 11-14 ans : attribué à Mme Odile VANONI, architecte DPLG, 2 Rue de la Pierre Nantaise, 44100 NANTES, pour un montant de 10 921,00 € HT soit 13 061,52 € TTC.

### Emprunts :

*Néant*

### Usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) :

Une information est donnée en séance sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en mairie. Il n'y a pas eu de recours au Droit de Prémption Urbain.

Vendeur	Adresse du Bien	Références Cadastrales	Zonage
LELOU Geneviève épouse BOISSEAU Lelou Jean	51 rue Renoir	I n°1690	1AUh
BAUDRY Suzanne LANGOUET Marie épouse KERMAREC BOLNET Marius LANGOUET Monique épouse BOLNET	33 route de la Filonnière	D n°1025	Ub
MORICAUD Hugnette	1 impasse du Puits d'Argent	I n°1837-1839	Ub
SEGURA Serge MAZARD Catherine	1 rue du Val d'Erdre	E n°1626	Ub
KAVAL Ibrahim GEZINMEZ Serap	199 rue du Pin	AB n°498	Ua
MYSKIW Bernard MIKITA Françoise	197 route de Carquefou	AC n°148-149-483	Ub
Consorts HOBE	19 rue des Herses	AC n°194	Uz1
ETOURNEAU Marie-Annick	Grande Rue	AB n°127-343	Ua
HERTZ Frédéric CLOAREC Florence	Rue des Protestants	AB n°173p	Ua
HERTZ Frédéric CLOAREC Florence	Rue des Protestants	AB n°173p-174p	Ua

### Baux et contrats de locations :

*Néant*

### Point sur les actions contentieuses en cours :

*Néant*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

### **PARTIE III: INFORMATIONS DIVERSES**

- Plan de Déplacement Urbain : tests sur les sens de circulation dans la rue Descartes :
  - o maintien de la circulation à double sens avec élargissement de la voie piétonne : du 2 mai au 30 juin,
  - o mise en sens unique montant avec réintégration de places de stationnement : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre

#### **Agenda municipal :**

- **mardi 10 mai** : Commission des finances (*changement de date*) ;
- **mardi 17 mai** : Conseil Municipal ;
- **mercredi 15 juin** : Commission des finances ;
- **mardi 28 juin** : Conseil Municipal.

*Ce calendrier est bien sûr susceptible de modifications au fil du temps afin de s'adapter aux éventuelles priorités qu'il faudrait gérer.*

- **lundi 30 mai à 20h** : réunion publique (salle de la Papinière)  
Lotissement Le Verger (commercialisation) ; Projet d'aménagement du Boulevard de l'Europe pour l'arrivée du tram/train ; Plan de Déplacement Urbain (PDU)

#### ● Manifestations :

- vendredi 29 avril : réception de la délégation de la ville anglaise jumelée de Criklade à 16h30  
salle du Conseil Municipal en mairie
- vendredi 29 avril à 20h30 : Tremplin musical d'Erdre et Gesvres (Festival les Artistes en Erdre)-  
Salle Simone de Beauvoir à Treillières
- samedi 30 avril à 10h : Initiation à l'ornithologie - Office de Tourisme Erdre et Gesvres / LPO
- vendredi 6 mai : Festival Solid'Air projection du film de Coline Serreau « *Des solutions locales pour un désordre global* » 20h30 – salle de la Papinière
- dimanche 8 mai : Commémoration Victoire 1945
- du 12 au 22 mai : La Yourte est de retour ! - Parc de la Mairie (*inauguration le 12 mai à 19h*)
- vendredi 10 et samedi 11 juin : Festival les Artistes en Erdre - Parc de la mairie et Port